OUVERTURE A L'INTERNATIONAL

CITÉ SCOLAIRE LEONARD LIMOSIN
COLLÉGE ▸ LYCÉE ▸ CLASSE PRÉPARATOIRE

Une des priorités de la cité scolaire Léonard Limosin est l'ouverture européenne et internationale. Effectuer une mobilité à l'étranger permet en effet aux élèves de développer de nombreuses compétences telles que l'autonomie, la capacité à s'adapter à un nouvel environnement, la découverte d'un système scolaire, le travail collaboratif ou encore le perfectionnement linguistique. Grâce à cet état d'esprit et à la multiplication des projets de mobilités, la cité scolaire Léonard Limosin a obtenu le label Euroscol en 2023.

ERASMUS +

Erasmus + est un projet phare de l'Union Européenne. Le programme propose des subventions aux établissements détenteurs de l'accréditation Erasmus+. La cité scolaire Léonard Limosin bénéficie de cette accréditation depuis 2023. Elle court jusqu'à 2027. Le dispositif permet d'aider à financer différents types de mobilité pour les élèves mais aussi pour les personnels de l'établissement.

Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.
UNION EUROPÉENNE

Afin d'effectuer une mobilité, il existe différents programmes

OFAJ

L'Ofaj (Office franco-allemand pour la Jeunesse) est une organisation internationale qui s'engage en faveur de la coopération franco-allemande. L'organisme subventionne des mobilités individuelles et collectives vers l'Allemagne.

OFAJ
DFJW

ROTARY

Pour plus d'informations sur ce type de mobilités, rendez-vous ici.

AFS

Pour plus d'informations pour ce type de mobilités, rendez-vous ici.

Si votre enfant souhaite faire une mobilité, assurez-vous dans un premier temps qu'il soit en possession d'une pièce d'identité en cours de validité.

Lien vers le dépliant sur l'ouverture à l'international à la cité scolaire Léonard Limosin

LES DIFFERENTS TYPES DE MOBILITE

Il existe des mobilités de groupes et des mobilités individuelles.

I. LES MOBILITES DE GROUPE

PARTIR EN MOBILITE DE GROUPE AVEC...

ERASMUS +

Une mobilité de groupe avec Erasmus + est proposée aux élèves lorsqu'un professeur décide de mettre en place un projet de rencontre dans un autre pays européen. Une fiche d'inscription est alors remise aux élèves dans laquelle ils vont pouvoir présenter leur motivation pour prendre part au projet. Dans la plupart des cas, Erasmus+ fonctionne sur le principe de la réciprocité. Les familles s'engagent donc à accueillir le correspondant de la même manière que leur enfant sera accueilli dans la famille étrangère. Le séjour dure en général une semaine. L'accueil des élèves étrangers se déroule également sur une semaine, sur un temps défini selon les disponibilités de l'établissement partenaire. Une mobilité Erasmus+ s'effectue sur la base d'une thématique qui se conclura par un travail collaboratif. Les objectifs de la mobilité sont établis entre la cité scolaire et l'établissement partenaire par un contrat pédagogique. Ils sont de différentes natures : pragmatiques, linguistiques, culturels...

OFAJ

I. Les rencontres au domicile du partenaire
Basées sur l'accueil réciproque des élèves et de leurs correspondants en partenariat avec un établissement allemand, ces rencontres sont partiellement subventionnées par l'Ofaj. La durée minimale du séjour est fixée à 4 jours sur place (soit 4 nuitées) et la durée maximale à 21 jours.

II. Les rencontres en tiers-lieu
Ces rencontres reposent sur un projet spécifique avec des élèves du pays partenaire et visent la mise en œuvre d'un travail interdisciplinaire commun.
Les deux groupes d'élèves sont hébergés dans une même structure d'accueil (auberge de jeunesse, centre d'accueil, etc...) en France ou en Allemagne. La durée minimale du séjour est fixée à 4 jours de programme (soit 4 nuitées) et la durée maximale à 21 jours de programme.

II. LES MOBILITES INDIVIDUELLES

La mention « mobilité européenne et internationale » sur le diplôme du Baccalauréat
Tout élève du lycée ayant participé à une mobilité individuelle d'un minimum de 30 jours, peut obtenir la mention « Mobilité européenne et internationale » sur son diplôme du Baccalauréat. Pour ce faire, dès son retour, l'élève devra rédiger un rapport rendant compte de son expérience à l'étranger. L'élève devra ensuite présenter un oral de quinze minutes avec une présentation de dix diapositives maximum (10 minutes de présentation et 5 minutes d'interaction avec un professeur interrogateur). Si l'élève obtient la note minimum de 10/20, il pourra voir apparaître sur son diplôme du Baccalauréat la mention « Mobilité européenne et internationale ».

ERASMUS +

Erasmus+ permet également aux élèves d'effectuer une mobilité individuelle en subventionnant tout ou une partie du transport. L'élève qui souhaite profiter d'une telle expérience doit en parler à un professeur de l'établissement impliqué dans le dispositif Erasmus+. Il doit également chercher un établissement partenaire en mesure de l'accueillir. Un contrat sera ensuite établi entre la cité scolaire Léonard Limosin et l'établissement partenaire. Cette mobilité doit durer 15 jours minimum et être réalisée de préférence en fin de classe de 2nde. Dans les conditions d'acceptation du dossier, l'élève doit suivre des cours dans le pays étranger. L'objectif principal d'une telle mobilité est le développement de nouvelles compétences : personnelles, linguistiques, culturelles...
Spécifique à l'Allemagne :
Mobilité individuelle d'un mois dans le Land de Hesse ou de Bavière avec les mêmes modalités que les séjours Erasmus+ dans les autres pays européens. Nos partenariats avec la région de Francfort et de Nuremberg permettent de proposer aux collégiens et aux lycéens un séjour d'un mois en Allemagne avec réciprocité.

PARTIR EN MOBILITE INDIVIDUELLE AVEC...

OFAJ

Le programme Brigitte Sauzay
Les élèves apprenant l'allemand peuvent effectuer des séjours de moyenne durée en Allemagne chez un correspondant dont ils partageront la vie et avec qui ils iront en cours. Les séjours sont de 3 mois consécutifs (84 jours minimum) dans chaque pays et concernent les élèves de la 4ème à la 1ère (pour les élèves de 4ème la durée du séjour est ramenée à 2 mois soit 56 jours). Dans les 2 cas la durée de scolarité est de 6 semaines minimum. L'élève est hébergé à titre gracieux dans la famille du correspondant. Après ou avant son séjour en Allemagne, l'élève français accueille à son tour le jeune allemand, dans des conditions identiques. Il n'y a pas d'indemnité, mais une subvention forfaitaire pour les frais de voyage peut être accordée par l'Ofaj. La demande de subvention doit être déposée au moins un mois avant le départ de l'élève.

Le programme Voltaire
Le programme s'adresse aux élèves de 3e et de 2de des collèges et lycées d'enseignement général et technologique ainsi qu'aux élèves de 2de des lycées professionnels qui étudient l'allemand (en LV1 ou LV2). Le programme est basé sur la réciprocité. Les élèves résidant en France séjournent dans leur famille d'accueil pendant 6 mois, de mars à août et accueillent leur correspondante ou correspondant venant d'Allemagne pour les 6 mois suivants, de septembre à février. Les élèves en échange sont toujours scolarisés dans l'établissement de leur partenaire.
L'Ofaj peut accorder une bourse aux participants dans la limite des crédits disponibles.

ACTUALITES

Les expériences de mobilité sont une véritable opportunité pour les jeunes!

Mobilité de groupe: Des élèves de 5ème du collège Limosin en classe avec des élèves de Cosenza, Italie, 2024. Travail autour de la thématique "Culture et cultures".
Lien vers le reportage.

Témoignages d'élèves parties en mobilité individuelle longue lors des Erasmus Days, octobre 2024.
Lien vers les témoignages.

Echange à Palencia, Espagne, 2024

Groupe d'élèves franco-allemands devant le stade de Bayern à Munich, Echange en Allemagne, 2024

Echange en Allemagne avec les collégiens, 2024

Travail collaboratif franco-hongrois à Budapest, mobilité de groupe, 2024.